



DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

03/19

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 4 avril 2019

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 10 AVRIL 2019 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

- Présents :** Mesdames et Messieurs les Adjoints : Claudette SICHU, Didier BONHOMME, Dominique LAGARDE, Irène TARDIEU, Jean-Baptiste PUEL et Marie-Pierre MADAULE
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Alain PRADAL, Marie-José ANGLES (jusqu'à 22h00), Sandrine GAILLARD, Bakhta KELAFI, Alain CREGO, Guillaume DEBEAURAIN, Jérémie JAUZE (jusqu'à 22h00), Luca SERENI, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER et Farida VINCENT
- Absents excusés :** Mesdames Nicole REULET, Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE, Marie-José ANGLES (à partir de 22h00), Claire MAYLIE, Christelle TURROQUE, Jérémie JAUZE (à partir de 22h00) et Chrystel JEANPIERRE
- Messieurs Anghel-Cristian GHEORGHE, Jean-Pierre HARDY, Nicolas DRUILHE et Olivier RENAULT
- Pouvoirs :** Madame Nicole REULET à Madame Sandrine GAILLARD
Madame Claire MAYLIE à Madame Farida VINCENT
Madame Chrystel JEANPIERRE à Monsieur François-Régis VALETTE
Monsieur Nicolas DRUILHE à Madame Bakhta KELAFI
Monsieur Olivier RENAULT à Madame Claudette SICHU
Madame Marie-José ANGLES à Monsieur Alain PRADAL (à partir de 22h00)
Madame Jérémie JAUZE à Monsieur Luca SERENI (à partir de 22h00)
- Secrétaire de séance :** Monsieur Jean-Baptiste PUEL

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 21 février 2019
- 2- Approbation du compte de gestion de la Commune dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 3- Vote du compte administratif 2018 de la Commune : Affectation du résultat 2018
- 4- Effectifs et masse salariale 2019
- 5- Fixation des taux d'imposition 2019
- 6- Budget primitif 2019 Commune
- 7- Approbation du compte de gestion du budget annexe : « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin) dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 8- Vote du compte administratif 2018 – Budget annexe : « Lotissement Chaudurié » (Clos du Moulin)
- 9- Approbation du compte de gestion du budget annexe : « Lotissement Négret » dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
- 10- Vote du compte administratif 2018 – Budget annexe : « Lotissement Négret »
- 11- Budget annexe 2019 – Lotissement Négret

12- Approbation du compte de gestion du budget annexe : Vente de terrains, dressé par M. François GRANGE, Receveur Principal
13- Vote du compte administratif 2018 – Budget annexe : Vente de terrains
14- Budget annexe 2019 - Vente de terrains
15- Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association des œuvres sociales du personnel communal
16- Attribution des subventions aux coopératives des écoles
17- Avenant N°1 – Lot 5 Espaces verts-mobilier urbain
18- Convention de servitudes électriques entre la commune et ENEDIS dans le cadre de l'alimentation en électricité de la résidence étudiante ADIM sise 31 route de Narbonne
19- Rénovation de l'éclairage public chemin du Canal (partie haute), allée des Pins et allée des Pommiers
20- Structure et contenu du règlement du plan local d'urbanisme en cohérence avec la loi ALUR
21- Délégation au Maire
22- Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 11 mars 2019
23- Questions et communications diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 21 février 2019 est reportée au prochain conseil municipal.

2 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➤ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,**

➤ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal déclare à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A 240 667.26
Report à nouveau (excédent de l'année 2017) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B 0
Résultat de fonctionnement cumulé C=A+B	240 667.26
Section d'investissement	
Solde d'exécution	D

(avec les résultats antérieurs)					-446 653.59
Restes à réaliser	Dépenses + 0	Recettes + 21 902.98	Solde des restes à réaliser	→	E
					24 902.98
				F= D+E	-424 750.61

➔ **Monsieur le Maire et le Conseil Municipal décident à l'unanimité d'affecter au budget 2019, les résultats de l'exercice 2018 de la façon suivante :**

1. c/002 : « Excédent de fonctionnement reporté »	0
2. c/001 : « Déficit d'investissement reporté »	-446 653.59
3. c/1068 : Affectation en réserve R 1068 en investissement	240 667.26

4 - CREATIONS POSTES 2019

1/Compte-tenu de l'emploi en CDD depuis quelques années, de plusieurs agents donnant entière satisfaction tant sur leur travail que sur leur intégration dans leur service sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

A compter du 1^{er} Juin 2019 :

- La création deux postes d'Adjoint technique espaces verts, à temps complet
- La création d'un poste d'adjoint administratif 10 H par semaine

A compter du 1^{er} septembre 2019

- La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet
- La création de d'un poste d'adjoint d'animation à 21H par semaine
- La création de d'un poste d'adjoint d'animation à 22H par semaine

2/Compte tenu d'une mutation :

A compter du 1^{er} septembre 2019

- La création d'un poste d'adjoint administratif et la suppression d'un poste adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à raison de 28H/semaine

3/ Compte tenu de la réussite au Concours

A compter du 1^{er} mai 2019

- La création d'un poste d'Attaché et la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention :**

- **autorise** Monsieur le Maire à créer les postes ci-dessus cités
- **autorise** en conséquence, Monsieur le Maire, à signer les arrêtés correspondants ;
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents sont inscrits au budget communal 2019.

5 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Il est proposé d'augmenter de 1,8 % le taux du foncier bâti pour 2019.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette proposition.

TAXE	TAUX 2018	BASE 2019	TAUX 2019 voté	Produit correspondant
Habitation	10,55 %	6 390 000 €	10,55 %	647 243.00 €
Foncier bâti	20,28 %	4 112 000 €	20.64 %	848 717.00 €

Foncier Non Bâti	112,45 %	19 500 €	112,45 %	21 928.00 €
TOTAL				1 544 790.00 €

→ **Ouï l'exposé de Madame Marie-José Angles, Responsable de la commission Finances, considérant les taux existants et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'augmenter de 1.8% le taux du Foncier Bâti.**

6 - BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE

Madame Marie-José Angles, Responsable de la commission Finances, présente la proposition du Budget Primitif 2019 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	4 712 907,00 €
Recettes de fonctionnement	4 712 907,00 €
Dépenses d'investissement	1 616 985,24 €
Recettes d'investissement	1 616 985,24 €

→ **Ouï l'exposé de Madame Marie-José Angles, Responsable de la commission Finances, considérant les taux existants et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'augmenter de 1.8% le taux du Foncier Bâti.**

7 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT CHAUDURIE (CLOS DU MOULIN) DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

→ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,**

→ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT CHAUDURIE (CLOS DU MOULIN)

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire, adopte à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A
	-101 946.43
Report à nouveau (excédent de l'année 2017)	B
(solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	101 946.43
Résultat de fonctionnement cumulé C=A+B	0

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)				D	0
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	E	0
				F= D+E	0

*Excédent en fonctionnement – R/002***9 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT NEGRET DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➔ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,**

➔ **Après s'être assuré que le receveur** a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT NEGRET

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire adopte, à la majorité moins une abstention, le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	-967 180.25
Report à nouveau (excédent de l'année 2017) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	-307 180.30
Résultat de fonctionnement cumulé C=A+B		- 1 274 360.55

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)				D	1 300 000.00
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser	E	0
<i>Déficit reporté – D/002</i>					1 274 360.55

11 - BUDGET ANNEXE 2019 : LOTISSEMENT NEGRET

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2019 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	6 885 844.38 €
Recettes de fonctionnement	6 885 844.38 €
Dépenses d'investissement	1 300 000.00 €
Recettes d'investissement	1 300 000.00 €

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent, à la majorité moins une abstention, le budget primitif 2019 : Lotissement Négret.**

12 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE : VENTE DE TERRAINS, DRESSE PAR M. FRANCOIS GRANGE, RECEVEUR PRINCIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

➔ **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,**

➔ **Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;**

> statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

> statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

> statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, **le Conseil Municipal adopte à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – BUDGET ANNEXE : VENTE DE TERRAINS

Le Conseil Municipal, hors la présence du Maire adopte, à la majorité moins une abstention, le compte administratif de l'exercice 2018 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 qui est égal au compte 12 « Résultat de l'exercice » figurant au compte de gestion	A	344 646
Report à nouveau (excédent de l'année 2017) (solde créditeur « 110 » ou débiteur « 119 » du compte de gestion)	B	5 358.57
Résultat de fonctionnement cumulé C=A+B		350 004.57

Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	D	0			
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde des restes à réaliser →	E	0
				F=D+E	0
Report en fonctionnement R002					350 004.57

14 - BUDGET ANNEXE 2019 : VENTE DE TERRAINS

Monsieur le Maire présente la proposition du Budget Primitif 2019 qui reprend les restes à réaliser et qui se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement	1 625 004.57 €
Recettes de fonctionnement	1 625 004.57 €
Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €

➔ **Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention, adoptent le budget primitif 2019 : Vente de terrains.**

15 - CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

Madame Claudette Sichi, adjointe au Maire en charge la commission Animation et culture, présente aux membres du Conseil Municipal la convention déposée par l'association des œuvres sociales du personnel communal pour l'attribution d'une subvention.

➔ **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime,**
- **décide d'allouer une subvention de 23 265 € à l'association des œuvres sociales du personnel communal ainsi qu'une subvention ciblée de 1 000 € soit un total de 24 265 € ;**
- **charge Monsieur le Maire de signer la convention correspondante.**

Madame Farida Vincent ne prend pas part au vote.

16 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES

Madame Marie-Pierre Madaule, Adjointe au Maire, en charge de la commission Ecoles, services périscolaires et extrascolaires, informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir l'attribution d'une subvention aux différentes coopératives des écoles. Les montants proposés sont les suivants :

- école maternelle René Goscinny	400 €
- école maternelle Aimé Césaire	568 €
- école élémentaire René Goscinny	1 200 €
- école élémentaire Aimé Césaire	1 000 €

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, accepte l'attribution des diverses subventions comme proposé. M. Guillaume Debeaurain ne prend pas part au vote.**

17 - AVENANT N°1 – LOT 5 ESPACES VERTS-MOBILIER URBAIN

Madame Irène Tardieu, Adjointe au Maire en charge de la commission Travaux, informe l'assemblée que certains travaux d'espaces verts doivent être différés du temps de la construction des logements.

A cet effet, un avenant doit être mis en place pour rallonger le délai d'exécution du marché du lot 5 espaces verts-mobilier urbain de 18 mois à compter de sa signature.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime accepte de valider cet avenant et charge Monsieur le Maire de signer les documents correspondants.**

18 - CONVENTION DE SERVITUDES ELECTRIQUES ENTRE LA COMMUNE ET ENEDIS DANS LE CADRE DE L'ALIMENTATION EN ELECTRICITE DE LA RESIDENCE ETUDIANTE ADIM SISE 31 ROUTE DE NARBONNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, pour pouvoir alimenter la nouvelle résidence étudiante construite par ADIM Nouvelle Aquitaine à hauteur du 31 Route de Narbonne à Auzeville-Tolosane, ENEDIS a besoin de poser un câble HTA depuis la Route de Narbonne jusqu'au bout de l'Allée du Moulin Armand en traversant les parcelles communales AB257, AB 258 et AD 04.

Pour ce faire il est nécessaire de signer une convention entre ENEDIS et la Commune d'Auzeville-Tolosane.

➔ **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

19 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DU CANAL, ALLEE DES PINS ET ALLEE DES POMMIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune du 14 janvier 2019 concernant la rénovation de l'éclairage public Chemin du Canal (partie haute), allée des Pins et allée des Pommiers, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- Création d'environ 450 mètres de réseau souterrain d'éclairage public.

- Rénovation des 15 ensembles d'éclairage public vétustes par des nouveaux ensembles composés chacun d'un mât de 5 mètres de haut et d'une lanterne routière d'environ 30 watts.

- Programmation d'un abaissement de 60 % de la puissance des nouvelles lanternes durant 6 heures chaque nuit

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 75% soit 523 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

• Montant Total HT estimé des travaux <i>(marge incluse de 10% pour aléas de travaux)</i>	82 500 €
• Participation du SDEHG <i>(80% du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG *)</i>	66 000 €
• Contribution communale :	
○ Travaux	16 500 €
○ Maîtrise d'œuvre (5% du montant HT)	4 125 €
○ TVA non récupérable (0.3152% du montant HT)	260 €
Contribution communale totale	20 885 €

(*) Le plafond de prise en charge du SDEHG est fixé à 1 800 € pour la fourniture et la pose d'un ensemble sur mât, à 1 000 € pour un appareil sur façade et à 500 € pour un appareil sur support existant.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la Commune pour validation avant planification des travaux.

➔ **Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, approuve l'Avant-projet sommaire présenté et,**

- **Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. Dans ce cas, l'annuité correspondante qui**

23-3 – INFORMATIONS SUR LE TELEPHERIQUE URBAIN

23-4 - VOIE NEGRET/ REMPLACEMENT DE L'ALLEE « OLYMPE DE GOUGES » PAR « ALLEE GEORGES SAND »

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 15/02/2018 avait délibéré sur la dénomination des voies du lotissement Négret.

Il s'avère que l'Allée Olympe de Gouges, la voie desservant la pharmacie et le pôle médical et paramédical existe sur la commune de Ramonville Saint-Agne à moins d'un kilomètre d'Auzeville-Tolosane et risquait de porter préjudice à la pharmacie et à la maison de santé.

Monsieur le Maire propose donc de remplacer la voie « Allée Olympe de Gouges » par la dénomination « **Allée Georges Sand** ».

➔ **Le Conseil Municipal entendu cet exposé, décide à la majorité moins une voix contre et une abstention, de renommer cette voie en « Allée Georges Sand ».**

La séance est levée à 23H40

FR Valette

C. Sichi

D. Bonhomme

D. Lagarde

I. Tardieu

JB Puel

MP Madaule

A. Pradal

MJ Angles

S. Gaillard

B. Kelafi

A. Crego

G. Debeaurain

J. Jauze

L. Sereni

M. Bouchardy

JP Mayer

F. Vincent